

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'achat d'une prestation implique que le client ait accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente et le règlement intérieur de Mon Atelier En Ville en vigueur au jour de son inscription.

### 1. Prestations

Mon Atelier En Ville met à la disposition de ses clients un espace de réalisation et les appareils ad hoc pour pratiquer des activités de bricolage, bricolage décoratif et loisirs créatifs.

Mon Atelier En Ville offre également la possibilité d'assister à des cours collectifs animés par des prestataires extérieurs. D'autres services, d'autres activités techniques ou de détente, éventuellement soumis à l'acquiescement d'un supplément de prix, peuvent également être proposés à titre accessoire.

L'ensemble des prestations sont décrites sur le site internet [monatelierenville.com](http://monatelierenville.com).

**Pour toutes les prestations, le paiement du prix s'effectue à la réservation.**

Pour pouvoir bénéficier des prestations de Mon Atelier En Ville, tout client doit obligatoirement créer au préalable un compte client.

Aucun mineur de moins de 16 ans ne peut créer de compte client. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent créer un compte client moyennant la fourniture d'une autorisation parentale indiquant l'acceptation des présentes conditions générales par son/ses représentant(s) légal/légaux.

### I. Location d'espace et de matériels

#### • Accès aux locaux

L'accès aux locaux se fait aux horaires d'ouverture. Les mineurs de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à accéder au site. Les mineurs de 7 à 16 ans doivent être accompagnés de leur représentant légal. Les clients mineurs de plus de 16 ans doivent avoir été autorisés à venir seuls par leur(s) représentant(s) légal/légaux.

**Le client doit procéder à la réservation de ses plages horaires avant sa venue sur site**, par internet, par téléphone ou sur place, selon les modalités décrites à l'article 2 ci-dessous.

**Toute réservation n'est prise en compte que si le compte du client est crédité, de manière à lui permettre de régler les heures réservées. Chaque heure réservée est soustraite au fur et à mesure des réservations du crédit du compte du client.**

#### • Réservation d'un ou plusieurs espaces

Le client a la possibilité de réserver à l'heure un ou plusieurs espaces de travail. Le client s'engage à utiliser strictement ce ou ces espaces pour la durée qui a été réservée. A défaut, tout dépassement, toute heure non réservée et entamée entraînera un supplément de prix.

**Le client peut venir seul ou accompagné d'une personne au maximum**, aux conditions tarifaires prévues par Mon Atelier En Ville. Si le client souhaite être accompagné de plus d'une personne, il devra alors réserver un espace supplémentaire de sorte que le nombre maximum de deux personnes par espace soit respecté en permanence. S'il s'agit de suivre un cours, le nombre maximum de personnes par espace est porté à trois.

Conformément à la réglementation en vigueur, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de loisir à date déterminée.

#### • Mise à disposition d'une boîte à outils ou de matériels spécifiques

Le matériel contenu dans les boîtes à outils ainsi que les matériels spécifiques mis à la disposition des clients sont et demeurent la propriété exclusive de Mon Atelier En Ville. Le matériel est exclusivement utilisé sur le site de Mon Atelier En Ville et ne doit en aucun cas sortir du site de Mon Atelier En Ville. Le matériel, ses accessoires, et tout ce qui en permet un usage normal, sont mis à disposition du client en bon état de

marche. Le client s'engage à le maintenir en bon état de marche et à l'utiliser en respectant les règles d'utilisation et de sécurité.

Le matériel peut être utilisé à discrétion pendant la durée de réservation.

Certains matériels spécifiques nécessitent une réservation préalable et font l'objet d'une facturation complémentaire. Toute utilisation supplémentaire au-delà de la durée de réservation entraînera un supplément de prix.

Le client est tenu de rendre le Matériel en bon état de marche et de propreté.

Le client a la garde juridique du Matériel pendant la durée de mise à sa disposition ; il engage sa responsabilité de ce fait.

Il est responsable de l'utilisation du Matériel. Il ne peut :

- employer le Matériel à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné,
- utiliser le Matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles elles ont été prévues, notamment la notice d'utilisation qui lui a été remise,
- enfreindre les règles de sécurité fixées tant par la réglementation en vigueur que par le constructeur et/ou Mon Atelier En Ville.

**Des outils dangereux et des produits chimiques (peintures, solvants...) peuvent également être manipulés lors des prestations offertes par Mon Atelier En Ville. Le client le fait sous son entière responsabilité.**

**Le client déclare que Mon Atelier En Ville ne peut être tenu responsable des accidents survenus lors des utilisations ou manipulations de matériels ou de produits et déclare déguer Mon Atelier En Ville de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve.**

Il est fortement conseillé aux femmes enceintes et aux personnes suivant un traitement de demander l'aval de leur médecin avant toute participation aux prestations de Mon Atelier En Ville.

Mon Atelier En Ville ne peut être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du Matériel ou de l'usure non apparente rendant le Matériel impropre à l'usage auquel il est destiné.

**Dans le cas où le Matériel nécessite des remises en état consécutives à des dommages imputables au client, Mon Atelier En Ville peut les lui facturer.**

De même, Mon Atelier En Ville facturera au client toute perte de Matériel ou d'éléments composant le Matériel. A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer Mon Atelier En Ville en réparation du préjudice subi, Mon Atelier En Ville se réserve le droit de résilier le contrat d'adhésion du client de plein droit et sans formalité ni indemnité, avec effet immédiat.

### II. Achat de fournitures

Mon Atelier En Ville propose à ses clients un catalogue de consommables (produits nécessaires au bon fonctionnement du matériel électro portatif en libre-service) et produits de bases (produits en dépannage utiles à la réalisation des projets des clients). Ils sont disponibles à l'achat sur le site internet ou sur place.

Pour les fournitures non stockées, Mon Atelier En Ville propose à ses clients de commander pour eux les fournitures dont ils ont besoin auprès de ses partenaires et de les faire livrer sur son site. Mon Atelier En Ville n'accepte pas les livraisons sur site de commandes de clients passées par un autre biais.

Tout client qui souhaite utiliser ce service doit adresser à Mon Atelier En Ville, à partir du catalogue en ligne consultable sur le site internet, la liste détaillée (produits et références) et définitive de l'ensemble des fournitures qu'il souhaite commander au moins 5 jours avant sa venue sur le site de Mon Atelier En Ville. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de sa demande, engagent celui-ci. Mon Atelier En Ville confirme l'acceptation de sa commande au client à l'adresse électronique que celui-ci aura communiqué. Toute commande n'est considérée comme effective qu'après paiement effectif de celle-ci. Mon Atelier En Ville ne peut être tenu pour responsable ni d'une erreur dans le choix des produits commandés ni d'une quantité erronée.

Droit de rétractation pour les particuliers  
Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la **réception** de vos produits pour exercer votre droit de rétractation auprès de [monatelierenville.com](http://monatelierenville.com) sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Les forfaits, tant qu'aucune date n'a été réservée, peuvent l'objet du droit de rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés seront remboursés (les produits ayant été récupérés sur site), les frais de retour restant à votre charge. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur commercialisation à

l'état neuf, et accompagnés d'une copie de la facture d'achat pour une gestion optimisée.

Le formulaire de rétractation est disponible sur notre site.

### 2. Cours

Mon Atelier En Ville propose une plateforme de mise en relation entre professeurs et clients (ensemble les « Utilisateurs ») dans les domaines du bricolage, des travaux manuels et des loisirs créatifs. L'utilisation de la plateforme implique pour les professeurs la signature d'un contrat d'adhésion aux services de Mon Atelier En Ville.

L'inscription à la plateforme en tant que professeur est ouverte aux particuliers et aux personnes ayant la qualité de professionnels fournissant habituellement des biens ou des services dans les domaines du bricolage, des travaux manuels et des loisirs créatifs.

Les professeurs ont l'obligation de s'assurer, avant la fourniture de tout enseignement, être titulaires d'une police d'assurance couvrant leur responsabilité pour l'ensemble des dommages qu'ils pourraient causer dans le cadre de la fourniture dudit enseignement. Mon Atelier En Ville se réserve le droit de suspendre l'inscription de tout professeur à la fourniture d'une attestation d'assurance.

#### • Procédure d'inscription

L'inscription des professeurs à la plateforme s'effectue via le site internet.

L'inscription à la plateforme entraîne pour le professeur le paiement d'un coût d'adhésion et l'obligation d'utiliser les infrastructures de Mon Atelier En Ville pour la pratique des cours.

Le professeur doit renseigner les champs suivants :

- nom, prénom, adresse, civilité, ville, code postal
- adresse de courrier électronique, photographie d'identité (non obligatoire)
- compétences / réalisations
- disponibilités.

Le professeur s'engage à communiquer des données exactes et mises à jour, et à communiquer immédiatement à Mon Atelier En Ville tout changement relatif auxdites données.

L'annonce est diffusée après validation par Mon Atelier En Ville, dès lors que celle-ci respecte les prescriptions des présentes conditions générales d'utilisation. Mon Atelier En Ville se réserve le droit de supprimer toute annonce litigieuse ne respectant pas les présentes conditions générales ou de modifier ou subdiviser le nom d'une compétence telle que renseignée par les professeurs.

Les annonces peuvent être consultées sur le site internet [monatelierenville.com](http://monatelierenville.com).

Mon Atelier En Ville n'exerce aucun contrôle sur la réalité des informations communiquées par les professeurs.

Toute annonce proposée par un professeur sera diffusée pendant la période de son adhésion à la plateforme.

#### • Mise en relation

Les clients disposent de la faculté de consulter toutes les annonces postées par les professeurs, selon la compétence demandée.

Il appartient aux clients ayant un besoin de cours d'entrer directement en contact avec le professeur de son choix via l'outil de planification proposé par la Plateforme, afin de convenir des modalités de fourniture des cours considérés. Les utilisateurs s'interdisent tout envoi massif de messages non sollicités aux autres utilisateurs. Ils s'engagent également à s'abstenir, dans les messages envoyés, de tout propos / contenu susceptibles de heurter la sensibilité du destinataire et, plus largement, violant les lois et règlements en vigueur ou portant atteinte aux droits de tiers.

**Mon Atelier En Ville n'intervient en aucune manière dans la négociation ou la mise en œuvre des cours et ne répond d'aucune obligation à ce titre.**

Mon Atelier En Ville se contente de mettre sa Plateforme à la disposition des Utilisateurs et n'assume qu'un rôle d'hébergeur, au sens de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique. Sa responsabilité ne peut en conséquence être recherchée du fait des informations communiquées par les Utilisateurs, de la mise en relation, de l'exécution des cours ou encore de tout litige relatif à l'appréciation de la valeur monétaire des cours.

Les Utilisateurs s'engagent à faire preuve, les uns vis-à-vis des autres, d'une parfaite loyauté dans le respect de leurs engagements.

Mon Atelier En Ville se réserve la faculté d'exclure tout Utilisateur qui ne respecterait pas ses engagements. Toutefois, il est rappelé aux Utilisateurs que Mon Atelier En Ville n'intervient en aucune manière dans le règlement des litiges entre Utilisateurs.

#### • Responsabilité

Mon Atelier En Ville décline toute responsabilité afférente aux conséquences directes ou indirectes de la relation prise entre les utilisateurs.

**L'ensemble des droits et obligations conclu entre les utilisateurs et affèrent aux cours relève de la responsabilité exclusive desdits utilisateurs et n'est pas susceptible d'engager la responsabilité de Mon Atelier En Ville.**

En cas de litige entre utilisateurs, ceux-ci s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de Mon Atelier En Ville pour toute réclamation ou dommage de tout type et de toute nature résultant de manière directe ou indirecte de ce litige. L'accès à la plateforme est possible 365 jours par an, 24 H/24, 7J/7, à l'exception des cas de force majeure, des difficultés techniques et/ou informatiques et/ou de télécommunication et/ou des périodes de maintenance. Les utilisateurs reconnaissent et acceptent formellement que la responsabilité de Mon Atelier En Ville ne saurait être directement ou indirectement retenue à quelque titre que ce soit pour les dommages liés à une interruption de la plateforme indépendante de sa volonté et/ou motivée par un quelconque comportement fautif des Utilisateurs.

**• Limitation de la plateforme**

Mon Atelier En Ville se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis l'accès à la Plateforme

- afin de procéder à une intervention technique, d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans la mesure du possible, Mon Atelier En Ville en informera préalablement les utilisateurs.
- en cas d'utilisation de façon contraire aux présentes.

L'ensemble des éléments présentés sur la plateforme sont et restent la propriété exclusive de Mon Atelier En Ville et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une exploitation, reproduction, représentation, modification, traduction par l'utilisateur sans autorisation préalable de Mon Atelier En Ville.

**3. Tarification et paiement**

Indépendamment de la durée d'utilisation, le prix est généralement fixé par unité d'heures à rappeler pour chaque location, toute unité de temps commencée étant due. Sauf dispositions particulières, notamment pour le gros outillage, ou accord particulier entre Mon Atelier en Ville et le client, la prestation est acquise heure par heure. Toutes les réservations se font par Internet, par téléphone ou sur site

**La date ne sera effectivement et définitivement réservée qu'au règlement complet de la réservation via le module de paiement en ligne sécurisé sur le site monatelierenville.com.**

Les règlements se font :

- Sur le site monatelierenville.com par carte bancaire via un module de paiement sécurisé.
- Sur place à la réservation par espèces ou carte bancaire.

Dans le cas d'une annulation de réservation par le client, si celle-ci a lieu :

- Plus de 5 jours calendaires avant la prestation réservée, le montant total du règlement sera conservé par le client via un crédit sur le compte du client, et pourra être utilisé pour un nouvel événement.
- Entre 5 et 2 jours calendaires avant la prestation réservée, la moitié du montant total du règlement sera conservé par le client via un crédit sur le compte du client, et pourra être utilisé pour un nouvel événement.
- Moins de 2 jours calendaires avant la prestation réservée, l'intégralité du paiement sera acquise à Mon Atelier En Ville à titre de dommages et intérêts.

Chaque année, Mon Atelier En Ville pourra modifier ses conditions tarifaires.

La non-utilisation par le client des forfaits achetés pendant 12 (douze) mois consécutifs n'ouvre au client aucun droit à remboursement du solde de ces forfaits. Ceux-ci sont considérés comme définitivement acquis à Mon Atelier En ville.

Le client ne peut céder ou transférer à quiconque, de quelque manière que ce soit, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, les forfaits qu'il a souscrits.

En cas de non-règlement des sommes dues par le client au titre des prestations demandées, le client se verra refuser l'accès aux locaux.

**4. Règles de sécurité et de bonne conduite**

Le client s'engage à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel et telles qu'elles pourraient, le cas échéant, être rappelées par voie d'affichage ou sur tout document commercial.

Il est rappelé aux clients qu'ils doivent travailler en commun dans les lieux mis à leur disposition et qu'ils devront donc s'abstenir de provoquer toute nuisance pouvant gêner le travail des autres utilisateurs ou des voisins du bâtiment. La courtoisie et la politesse sont de rigueur entre les utilisateurs, les voisins et le personnel salarié de Mon Atelier En Ville.

**Après utilisation, l'espace mis à la disposition doit être rangé et nettoyé par le client.**

A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer Mon Atelier En Ville en réparation du préjudice subi, Mon Atelier En Ville se réserve le droit de prendre toute mesure utile visant à faire respecter par le client les présentes dispositions et notamment d'exclure des locaux le client en infraction avec ces dernières, de résilier le contrat d'adhésion du client de plein droit et sans formalité ni indemnité, avec effet immédiat.

**Il est fortement conseillé au client de travailler avec des équipements de protection. Leur utilisation est obligatoire pour la manipulation de produits dangereux tels que les acides ou les solvants. Pour les activités de meulage ou de ponçage, il est fortement conseillé au client de porter des lunettes et un casque de protection.**

**5. Données nominatives**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Les données personnelles que le client communique à Mon Atelier En Ville sont utilisées pour répondre au mieux aux besoins des clients et pour la gestion des offres proposées par Mon Atelier En Ville. Ces données sont susceptibles d'être transmises à des tiers et peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de Mon Atelier En Ville, si vous demandez à recevoir ces communications de notre part ou de la part de nos partenaires.

Le client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et/ou de rectification en adressant une lettre simple à Mon Atelier En Ville – 30 rue de Cléry 75002 PARIS.

Mon Atelier En Ville informe les clients que leurs données sont enregistrées et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL enregistrée sous le n° [en cours], conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Lors de votre inscription sur le site de Mon Atelier En Ville, il vous a été demandé de saisir vos coordonnées téléphoniques. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, vous bénéficiez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

**6. Garanties**

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la conformité du bien au contrat ou aux vices Mon Atelier En Ville répond des défauts de conformité apparaissant sur les biens ou biens acquis par l'acheteur dans les conditions suivantes.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 211-2 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

**7. Litiges**

**Traitement des réclamations**

À tout moment, l'acheteur a la possibilité de contacter le Mon Atelier En Ville, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'adresse contact@monatelierenville.com.

Les litiges sont directement réglés entre l'acheteur Mon Atelier En Ville.

L'acheteur et Mon Atelier En Ville feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige. Selon les cas, le litige déclaré donnera lieu soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer à Mon Atelier En Ville. <https://www.mediateurufvad.fr/>

Il existe également une plateforme de règlement en ligne des litiges. [https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main\\_home2\\_show&lng=fr](https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main_home2_show&lng=fr)

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises.

**PARIS, le**

**Nom, Prénom :**

**Signature :**

**Annexe 1 – Formulaire de rétractation**

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande passée auprès de Mon Atelier En Ville.

A l'attention de [nom du Vendeur(\*)]  
..... – service  
..... –

adresse du Vendeur(\*) .....

(e-mail : du Vendeur .....).

Je / Nous(\*\*) vous notifie/notifions(\*\*) par la présente ma/notre(\*\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien/ (\*) ci-dessous :

Commandé le ..... / Reçu le  
..... (\*)

Nom du/des Acheteur(s) :  
.....

Adresse du/des Acheteur(s) :  
.....

Signature du/des Acheteur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : .....

(\*) Afin d'optimiser le retour, nous vous conseillons de confirmer ces informations auprès du Vendeur via l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

(\*\*) Rayez la mention inutile